

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4742**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition d'un appartement formant le lot n° 1040 de la copropriété le Vivarais, situé au 33, boulevard Vivier Merle, dans le périmètre de la place de Milan et appartenant à Mme Annick Calvet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4742**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition d'un appartement formant le lot n° 1040 de la copropriété le Vivarais, situé au 33, boulevard Vivier Merle, dans le périmètre de la place de Milan et appartenant à Mme Annick Calvet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier de la Part-Dieu, 2° quartier d'affaire français, pôle commercial et culturel au centre de la métropole lyonnaise, fait l'objet depuis 2010 d'un projet urbain ambitieux de redynamisation et de développement urbanistique et économique. Ce projet porte à la fois sur la requalification et l'aménagement d'espaces publics ainsi que sur la réhabilitation et la production d'une nouvelle offre immobilière, principalement tertiaire, pour répondre au développement métropolitain de l'agglomération. Il permettra, notamment, d'offrir plus d'espace et de visibilité à la gare et au pôle d'échanges multimodal.

Dans le cadre de ce projet Lyon Part-Dieu, la Communauté urbaine a exposé, par délibérations n° 2011-2461 et 2012-3219 des Conseil des 12 septembre 2011 et 10 septembre 2012, les interventions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet et validé les acquisitions à réaliser. Dans ce cadre, un droit de préemption urbain renforcé a également été instauré sur le périmètre du projet, par délibération n° 2012-2873 du Conseil du 19 mars 2012.

La place de Milan, en bordure immédiate de la gare et du pôle multimodal, est identifiée comme un site à forts enjeux urbains pour le développement du secteur. La Communauté urbaine y a déjà acquis plusieurs biens, par voie de préemption ou à l'amiable. Cette place est composée d'un ensemble de copropriétés dont fait partie celle dénommée "Le Vivarais".

Il est proposé, dans la présente décision, que la Communauté urbaine de Lyon acquière :

- un appartement de type T2, d'environ 57,80 mètres carrés, situé au premier étage, formant le lot n° 1040 avec les 70/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout situé au 33, boulevard Vivier Merle, dans la copropriété "Le Vivarais" à Lyon 3°, cadastré EM 243 et appartenant à madame Annick Calvet.

Aux termes de l'accord, madame Calvet cédera les biens en cause à la Communauté urbaine, libres de toute location ou occupation, au prix de 190 000 €, conforme à l'avis de France domaine. A ce montant se rajoute la somme de 5 075,82 € pour le remboursement sur factures de mobilier (placards, cumulus, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 11 avril 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 190 000 €, plus 5 075,82 € de remboursement de mobilier, soit un total de 195 075,82 €, d'un appartement formant le lot n° 1040 de la copropriété "Le Vivarais", situé au 33, boulevard Vivier Merle, dans le périmètre de la place de Milan à Lyon 3° et appartenant à madame Annick Calvet, dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain du quartier de la Part-Dieu.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2570, le 10 septembre 2012 pour la somme de 2 030 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 195 075,82 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 300 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.